

ACCUEIL DE LOISIRS : UN NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LES ANIMATIONS DE LA CÔTE DES ISLES

Lundi 13 décembre, Edouard MABIRE, Président de la Commission de Territoire de la Côte des Isles a présenté le nouveau délégué qui aura en charge l'animation des 3 Accueils de Loisirs de la Côte des Isles à partir du 1^{er} janvier 2022, en présence de David LEGOUET, Maire de Barneville-Carteret et de Alban MUSETELLI, coprésident de la fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement.

Du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'en 2025, la Ligue de l'Enseignement sera le nouveau prestataire en charge de l'organisation des activités des Accueils de loisirs sur le Pôle de Proximité de la Côte des Isles dans le cadre du renouvellement d'un marché public.

« Ce changement de prestataire n'aura pas d'impact sur la continuité du service public et sur les activités proposées aux

familles sans changer la tarification, rassure Edouard MABIRE soulignant au passage l'implication de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP) de la Manche qui assurait jusqu'à présent ces animations. Dans le cadre du renouvellement de marché, la candidature portée par la Ligue de l'Enseignement répondait au projet Projet Educatif Social Local (PESL) approuvé par l'ancienne Communauté de commune et reprise par l'Agglomération du Cotentin et nous permettait également d'améliorer le service proposé aux familles ».

Fondée par Jean MACÉ en 1866, la Ligue de l'Enseignement, a pour but de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes, de favoriser l'épanouissement personnel et de faciliter l'éveil dans le cadre de la citoyenneté républicaine. Avec la reprise des activités des Accueils de loisirs, la Ligue souhaite s'inscrire dans la continuité du travail mené jusqu'à présent et mener une réflexion pour renforcer et faire évoluer les projets d'animation.

« La Ligue de l'Enseignement nous permet d'améliorer l'offre proposée aux familles avec des sorties sur le territoire du Cotentin en lien avec d'autres accueils de loisirs comme Surtainville

ou les Pieux. De même, l'espace-jeunes sera renforcé avec des thématiques portées par l'Agglomération comme la sensibilisation au développement durable, les échanges européens ou encore les informations sur les métiers », indique Edouard MABIRE.

Les services concernés par ce changement de prestataire sur le territoire de la Côte des Isles sont :

L'accueil périscolaire – matin et soir dans les 5 groupes scolaires primaires de la Côte des Isles.

Dans la mesure du possible, les enfants sont répartis de façon à ce que le nombre de présents sur un même lieu ne soit pas un obstacle à la concentration sur les activités et au repos. Chaque séance est découpée en différentes séquences : goûter, aide aux devoirs (si les parents l'autorisent), activités périscolaires de détente ou de découverte.

Les mercredis et congés scolaires

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires (du 1^{er} au dernier jour) excepté pendant les vacances de Noël.

Par ailleurs, l'accueil de loisirs de Portbail est ouvert depuis septembre dernier aux enfants âgés de 3 ans.

L'Espace jeunes, présence éducative sur internet et point d'appui et d'accompagnement

L'espace jeune est l'aboutissement d'un projet établi par des adolescents du conseil des jeunes de la Côte des Isles, à la demande principalement des collégiens, dans le but :

- d'organiser des projets (sorties culturelles, sportives, concours, rencontres, activités manuelles...);
- d'avoir plus d'autonomie qu'au sein d'un centre de loisirs ;
- d'avoir un lieu d'écoute et de rencontre.

La présence éducative sur internet est une action en direction des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

L'accompagnement des Points d'Appui Pour Agir consiste à :

- faire émerger les idées des jeunes et les aider dans leurs structuration ;
- conseiller une démarche, des outils, des ressources... de la mise en place à l'évaluation ;
- valoriser la progression dans les étapes et dans la réalisation.

Enfin, pour l'ensemble de ces services, une adhésion de 5€ à la Ligue de l'Enseignement sera demandée par enfant.

Par ailleurs, l'Agglomération du Cotentin mène actuellement une étude sur les services aux familles. Celle-ci permettra de définir les actions qui seront proposées pour chaque Pôle de Proximité. Leurs mises en place seront soumises à la décision des Maires dans le cadre des Service communs.